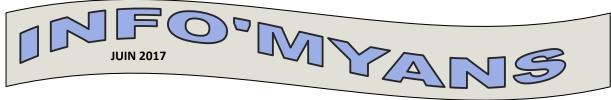


- COMMUNE DE MYANS -

Tél: 04 79 28 11 69 Courriel: mairiedemyans@wanadoo.fr Site: www.myans.fr



MAIRIE:

Accueil au public :

Mardi

de 16 h à 19 h

Mercredi

de 8 h à 11 h

Vendredi

de 16 h à 19 h

PERMANENCES DES ELUS :

Permanence tous les 1er samedis du mois de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

Consulter le site
www.myans.fr
Mis à jour
régulièrement

BREVES

Nouveau!

Cours de GV adultes le mardi soir à 20 h à partir de septembre 2017

LE MOT DU MAIRE:

Chères Myannaises, chers Myannais,

L'équipe municipale continue d'œuvrer sur les projets communaux.

Au chef lieu, les travaux du bâtiment public ont commencé. L'aménagement du futur lotissement "les Prés de la Tour" est sur les "rails",

Les associations s'engagent sur plusieurs initiatives en 2017 pour créer du lien entre les habitants. Je vous souhaite un bon été et vous incite à être vigilants en cas d'épisode de fortes chaleurs.

Bon été à tous!

Le maire,

Jean-Pierre Guillaud

CANICULE

Personnes fragiles, attention en cas de fortes chaleurs ou de canicule : soyez vigilants ! Restez à l'ombre, buvez de l'eau régulièrement. En cas de besoin, contactez la mairie.

BUDGET

• Conformément au débat d'orientation budgétaire du 7 mars, le conseil municipal du 27 mars 2017 a pris en compte l'évolution des contraintes budgétaires annoncées par l'état dont la diminution de la dotation forfaitaire de plus de 11 000 euros pour l'année 2017, soit une diminution de 41 000 euros en 4 ans, et l'arrêt de la prise en charge par l'intercommunalité Cœur de Savoie du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) soit environ 13 000 euros pour notre commune. Il a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2017 et de fixer à 7,40 % pour la taxe d'habitation, à 12, 80% pour le foncier bâti et à 39,52 % pour le foncier non bâti. Le budget de la commune est approuvé à hauteur de 670 000.00 euros pour la section de fonctionnement et de 1 261 000.00 euros pour la section d'investissement qui prend en compte la construction du nouveau bâtiment public pour la part communale. Le budget eau et assainissement est approuvé à hauteur de 284 500.00 euros pour la section exploitation et à 252 000.00 euros pour l'investissement. Le budget annexe de la zone du chef-lieu « Les Prés de la Tour » est voté à 1 045 180.00 euros pour le fonctionnement et à 1 168 795.00 euros pour l'investissement. Les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie restent inchangés à la prochaine rentrée scolaire.

DECES

Le président de l'ACCA de Myans,

Monsieur Marc BIANCHINI

est décédé brutalement le 03 juin 2017.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

- ♦ <u>Bâtiment public</u>: Les travaux ont débuté. Les abords de l'école ont été sécurisés. Nous vous incitons néanmoins à la plus grande prudence durant la durée du chantier.

 La pose de la première pierre aura lieu le 29 juin 2017 en présence des différents partenaires et des élus.
- <u>Chemin des Drevet</u>: A titre expérimental, des chicanes ont été installées afin de limiter la vitesse des véhicules. Le bilan sera établi fin septembre.
- ♦ Monument aux morts: Son déplacement a été rendu obligatoire par la construction du bâtiment public.



AGENDAS

Samedi 24 juin 2017

FETE DU FOUR Chacuzard

Lundi 03 juillet 2017

POT DE FIN D'ANNEE DES ECOLIERS A partir de 18 h 00 Cour de l'école

<u>Du 10 au 15 juillet 2017</u>

ETOILE SAVOYARDE Salle polyvalente

1er septembre 2017

FORUM DES ASSOCIATIONS 18 H 30

CINEMA PLEIN AIR « L'aigle et l'enfant » 20 H 30 Salle polyvalente

QUELQUES NOUVELLES DU P.L.U.

Actuellement nous sommes en phase de réception des avis des Personnes Publiques Associées. La commissaire enquêtrice a été nommée le 21 avril dernier et elle prend connaissance du dossier. Les dates de l'enquête publique seront communiquées ultérieurement par les journaux officiels, affichages communaux et site internet de la commune.

SIBRECSA

- Règlement de collecte des ordures ménagères : Après 2 mois d'application du règlement de collecte des ordures ménagères, le SIBRECSA suspend l'apposition des scotchs de non-conformité pour laisser le temps aux usagers de s'équiper d'une part, et de prendre plus largement connaissance des consignes de tri d'autre part. Le délai de mise en conformité est fixé au 31 Août 2017. A compter du 1er septembre 2017, seules les ordures ménagères déposées dans des bacs normés seront collectées
- ◆ Pour aller plus loin...compostez !! Obtenez un compost de qualité et un engrais naturel tout en réduisant vos déchets! Le SIBRECSA propose pour 15 euros, aux habitants du territoire, un composteur d'une capacité de 400L. Pour plus d'informations : www.sibrecsa.fr
- ♦ Nouveau souffle pour vos objets : Pourquoi jeter quand on peut faire mieux ? R de Récup' s'est installée en début d'année sur la commune de Pontcharra, et est présente tous les samedis matin à la déchetterie de Francin. Cette recyclerie créative valorise les déchets et leur permet de gagner une seconde vie ... et un nouvel acquéreur! Alors faites le tri dans vos placards et videz vos greniers!

REPAS DES AINES

Le repas des Ainés s'est déroulé le 09 avril 2017 à la salle polyvalente. Sur des airs entrainants, les convives ont clos cette journée par quelques pas de danse. Ils attendent avec impatience la prochaine édition.

« 1ÈRES PAGES »

Beau succès de l'action 1ères pages à la bibliothèque ce 1er juin. L'animation proposée par le RAM (relais d'assistantes maternelles) de Cœur de Savoie a réuni de nombreux enfants, le livre "A dada sur mon bidet" a été offert à tous les enfants nés en 2016!



ACTES DE VANDALISME

Nous déplorons de nouveaux incidents sur notre commune :

- Toilettes publiques Parking des Marronniers: Suite à des dégradations répétées, ces dernières ont été fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Salle polyvalente, terrain de pétanque : lampadaires cassés
- <u>Vols</u>: A peine plantés, une partie des nouveaux végétaux destinés à embellir le parvis de la mairie ont été malheureusement dérobés ...

RAPPEL: QUELQUES REGLES DE SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE ...

Le bruit (perceuses, raboteuses, tondeuses ...) est autorisé :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

L'élagage, la taille des haies : Les plantations dont la hauteur dépasse 2 m doivent se trouver à une distance de 2 m de la ligne séparative, 50 cm pour les plantations d'une hauteur inférieure à 2 m. De nombreux riverains ne sont pas conformes à cette règlementation notamment le long des routes communales : la taille est obligatoire.

Les feux : Le brûlage des déchets verts est strictement interdit, la solution étant la collecte en déchetterie.

